

CHRONOLOGIE, BIOGRAPHIQUE DE MERE ADELE DE BATZ DE TRENQUELLEON

- 1789 10 Juin - Naissance à Feugarolles au château de Trenquelléon (Lot et Garonne) et baptême en l'Eglise paroissiale.
- 1791 Le père, le baron Charles de Trenquelléon, officier supérieur dans les gardes françaises quitte sa famille et participe à l'expédition du Prince de Condé pour restaurer la monarchie absolue. L'expédition ayant échoué, il est contraint de se réfugier en Angleterre.
- 1792 26 janvier - Naissance du frère d'Adèle, Charles Polycarpe.
- 1793 -96 Adèle manifeste pour la première fois son désir de se faire Carmélite.
- 1797 27 septembre - La baronne de Trenquelléon; inscrite à Cahors (Lot) sur la liste des émigrés doit se réfugier en Espagne accompagnée de ses enfants.
- 1798 Printemps - Le gouvernement espagnol expulse les réfugiés français à la demande du gouvernement, français. Madame de Trenquelléon et ses enfants passent au Portugal.
- 1798 Juillet - Le baron de Trenquelléon rejoint sa famille au Portugal, à Bragançe.
- 1799 12 Juin - Naissance de la soeur d'Adèle, Désirée.

- 1800 8 septembre - La famille retourne en Espagne et s'installe à Saint-Sébastien.
- 1801 6 Janvier. Première communion d'Adèle en l'église Santa Maria à Saint-Sébastien. Elle a 11 ans et demi.
- 1801 14 Novembre - La famille rentre en France au château de Trenquelléon.
- 1802 Janvier - Adèle manifeste de nouveau son désir de devenir Carmélite. A cause de son jeune âge, sa mère la dissuade mais la conseille et l'aide à obtenir de Monsieur DUCOURNEAU (religieux précepteur de son frère), un «Règlement de vie» en vue de se préparer à la vie cloîtrée.
- 1803 6 Février - Adèle reçoit le sacrement de confirmation des mains de Monseigneur Jacoupy, évêque d'Agen, avec Jeanne et Agathe Diche, d'Agen. Avec Jeanne (de 4 ans plus âgée) s'établit immédiatement une amitié qui durera toute la vie.
- 1804 5 Août - A l'instigation de Monsieur Ducourneau, Adèle et Jeanne Diché fondent la « Petite Société », association de prières pour se préparer à la bonne mort, mais aussi de fait association d'aide mutuelle par la prière et l'émulation pour l'exercice des vertus chrétiennes avec l'engagement, d'attirer d'autres jeunes filles, d'autres membres...

- 1805 23 Avril - Mariage de Jeanne Diché avec le docteur BELLOC. Adèle craint un moment pour l'avenir de la «Petite Société» et pour son amitié avec Jeanne Diché.
- 1805 A 16 ans, Adèle qui vit isolée à la campagne commence un apostolat par correspondance auprès des membres de la « Petite Société ». Une des amies à qui elle enverra toutes les semaines une lettre est Agathe Diché (Agen) qui sera une des premières Filles de Marie sous le nom de Mère Marie du Sacré Coeur.
- 1807 Février - Monsieur Ducourneau suit à Paris le frère d'Adèle qui va y continuer ses études. Monsieur Larribeau, curé de Lompian lui succède à la tête de la « Petite Société » et devient aussi le directeur spirituel d'Adèle.
- 1808 Sous l'impulsion d'Adèle la « Petite Société » progresse. De 7 membres en 1805, elle en compte 60 en 1808, dont plusieurs prêtres de la région d'Agen.
- 1808 Eté - Pendant un séjour à Figeac chez sa mère, la baronne de Trenquelléon rencontre occasionnellement l'abbé LAFON de Bordeaux. C'est un ami et collaborateur du Père CHAMINADE. Elle apprend que le Père Chaminade a fondé à Bordeaux les «Congrégations mariales » divisées en groupes selon l'âge et le sexe. La Congrégation pour les jeunes filles présente aux yeux de Madame de Trenquelléon beaucoup de similitudes avec la « Petite Société » fondée par sa fille. A la demande de l'Abbé Lafon, elle propose à Adèle de s'affilier à la Congrégation de Bordeaux. De son côté, l'Abbé Lafon parle d'Adèle et

de la «Petite Société» au Père Chaminade qui fait alors parvenir à Trenquelléon quelques notes sur ses Congrégations.

- 1808 20 Novembre - Adèle a 20 ans. Elle est demandée en mariage par un «jeune homme de grand mérite et de haute position sociale». Malgré l'avis favorable de ses parents et l'exemple de son amie Jeanne Diché, elle renonce avec décision et pour toujours au mariage.
- 1808 Novembre-Décembre. Début de la correspondance entre Adèle et le Père Chaminade. La «Petite Société» grâce aux directives du Père Chaminade soigneusement transmises et discutées entre associées - se structure à l'image de celle de Bordeaux et surtout s'imprègne de son esprit marial.
- 1809 4 Novembre - Suppression des Congrégations mariales en France. La « Petite Société » échappe à cette mesure grâce à l'adresse d'Adèle et à l'envoi discret, quasi clandestin, des lettres.
- 1810 Adèle tombe gravement malade et l'on craint pour sa vie. Elle guérit mais le sentiment de la précarité de la vie se fait plus vif en elle. L'idée du Carmel revient et en même temps, elle s'engage plus activement dans l'apostolat: enseignement du catéchisme aux enfants pauvres, petite école, visite aux malades, aide aux nécessiteux, c'est ce qu'elle appelle « ses missions ». Dans le même temps, elle continue la correspondance avec ses amis.

1812 Le père d'Adèle est atteint de paralysie progressive. Sa fille devient son infirmière et son inséparable compagne: la « fidèle Antigone » comme il aime à l'appeler.

1810-13 Dans ses lettres à la « Petite Société», Adèle parle en termes tantôt voilés, tantôt clairs, suivant le climat politique, d'un « cher projet » à réaliser, c'est-à-dire de l'institution entre elle et ses amies d'une communauté religieuse ayant pour fin tout d'abord la sanctification personnelle de ses membres par la prière et l'obligation des trois voeux traditionnels, puis l'exercice des oeuvres de charité pour remédier à la misère morale et physique des gens de la campagne. Informé de ce « cher projet», le Père Chaminade invite Adèle à Bordeaux où il a entrepris quelque chose d'analogue avec les membres les plus fervents des Congrégations mariales (hommes et femmes). Les circonstances politiques ne permettent pas à Adèle de répondre à l'invitation du Père Chaminade.

1813 Juillet-Août - Adèle et ses amies de la «Petite Société» sont affiliées à la Congrégation des jeunes filles de Bordeaux par l'Abbé Laumont, délégué du Père Chaminade.

1814 13.14 Juin-Juillet - -Avec l'abdication de Napoléon (11 avril) et son exil à l'île d'Elbe, c'est le retour de la monarchie et, avec elle, un climat de relative liberté religieuse. Adèle commence à donner corps à son « cher projet ». Avec Agathe Diché et quelques amies, elles décident de vivre en religieuses dans leur propre milieu et se donnent un nom de religion. Elles obtiennent de Monsieur Laumont la promesse de préparer un projet de

Constitutions qui serait ensuite soumis à la révision et à l'approbation du Père Chaminade. Adèle obtient aussi du Vicaire général d'Agen l'autorisation, pour messieurs Laumont et Larribeau, de confesser les associées dans la chapelle du château de Trenquelléon.

1814 Août - 8 Octobre - Adèle met le Père Chaminade au courant de l'avancée du « cher projet ». Celui-ci donne une acceptation de principe, mais expose (dans plusieurs lettres) « son » projet mûri depuis 14 ans qu'il est missionnaire apostolique en France. Il propose à Adèle et à ses amies de devenir comme lui « missionnaires » pour multiplier et cultiver parmi le peuple les Congrégations mariales. Ce but éminemment apostolique précise (en le restreignant) le but du « cher projet ». Le Père Chaminade demande à Adèle et à ses amies leur avis sur sa proposition.

1814 10.11 Octobre - La proposition du Père Chaminade est discutée par les associées et Mr Laumont et admise avec enthousiasme. Adèle est chargée de rendre compte au Père Chaminade. L'Institut des Filles de Marie est virtuellement fondé.

1814 Adèle envoie au Père Chaminade le projet de Constitutions préparé par Monsieur Laumont. Elle y joint ses observations. Le Père Chaminade, d'accord avec les remarques d'Adèle, le trouve trop imparfait. Dans le même temps, il freine l'impatience d'Adèle et de ses compagnes qui voudraient commencer le noviciat le 8 décembre. Il les engage à émettre le voeu de chasteté et s'offre à écrire les Constitutions. Adèle accepte les

conseils du Père Chaminade et propose à ses amies qui s'engagent avec elle par le voeu de chasteté de porter un anneau d'argent comme symbole de leur don total au Christ.

1815 15 Mars - Le Père Chaminade remet à plus tard l'organisation en forme canonique d'une communauté religieuse. En vue du but spécifique du futur Institut, il croit plus opportun, pour le moment, de développer, d'étendre le plus possible et d'organiser avec soin les congrégations mariales dans le diocèse d'Agen où l'évêque, Monseigneur Jacoupy, les approuve et les encourage.

1815 Mars, Avril, Mai - Ce retard se révèle providentiel. Avec le retour au pouvoir de Napoléon, (20 mars), l'oppression religieuse reprend. Le Père Chaminade est arrêté, assigné à résidence dans le centre de la France et contraint d'interrompre tout contact avec Adèle.

1815 18 Juin - Décès du baron de Trenquelléon après de longs mois de souffrance.

1815 Septembre - Octobre - Libre du côté de sa famille, Adèle reprend contact avec le Père Chaminade (libéré de son côté par la chute de Napoléon et le retour de Louis XVIII). Dans l'échange de lettres qui suit, le Père Chaminade est amené à préciser le but spécifique du futur Institut. Il sera missionnaire, travaillant à la multiplication des chrétiens par le développement des Congrégations mariales. En vue de la réunion prochaine de la communauté, il approuve qu'Adèle loue à Agen une partie d'un ancien couvent appelé « Refuge ».

- 1815 6 Décembre - Le Père Chaminade écrit à Adèle que les Constitutions sont prêtes et qu'il pense se rendre à Agen en Janvier.
- 1815 28 Décembre - Adèle propose aux membres de la « Petite Société une neuvaine de prières qui commencera le 1er Janvier, afin que Dieu fasse connaître à chacune l'état de vie où il la veut.
- 1816 Début Janvier - Adèle communique à ses amies qui aspirent à la vie religieuse, le désir exprimé par le Père Chaminade de recevoir de chacune une lettre personnelle où elles indiqueront pourquoi elles se sentent attirées à l'état religieux et éventuellement les difficultés ou obstacles qu'elles pensent rencontrer.
- 1816 11 Janvier - Répondant à une demande d'Adèle le Père Chaminade précise que le nouvel Ordre fera de chaque religieuse une missionnaire sous la protection de la Vierge Marie.
- 1816 18 Janvier - Adèle donne procuration à Monsieur Diché pour louer à Agen une partie de l'ancien couvent du « Refuge » où s'installeront les futures religieuses.
- 1816 2 Février - Signature du bail.
- 1816 17 Avril - Adèle se défait de ses biens en faveur de son frère.
- 1816 24 Mai - Derniers adieux à sa famille.

- 1816 25 Mai - Avec trois amies, Adèle quitte le château de Trenquelléon pour le Refuge d'Agen où se trouvent déjà deux autres futures religieuses. Mademoiselle de Lamourous, fondatrice de la Miséricorde à Bordeaux, arrive quelques heures plus tard, envoyée par le Père Chaminade pour lancer la nouvelle fondation.
- 1816 8 Juin - Arrivée du Père Chaminade avec le texte des Constitutions. Il prévoit d'admettre les jeunes filles à la profession religieuse après quelques jours de retraite. Mais il se heurte au refus de l'évêque d'Agen, Mgr Jacoupy, qui n'est pas d'accord pour autoriser des voeux perpétuels et qui retarde aussi le moment où les soeurs revêtiront un habit religieux. Durant son séjour qui se prolonge jusqu'au début juillet, le Père Chaminade explique les Constitutions et initie à la pratique de la vie religieuse. Avant de repartir pour Bordeaux, il nomme Adèle Supérieure du couvent. De son côté, Mgr. Jacoupy nomme Monsieur Mouran (supérieur du grand séminaire d'Agen) confesseur et supérieur ecclésiastique local.
- 1816 6 Septembre - Pour vaincre les hésitations de Mgr Jacoupy au sujet de la clôture inhérente aux voeux perpétuels, le Père Chaminade propose de faire de la clôture l'objet d'un voeu spécial duquel les Supérieurs pourraient dispenser en cas de nécessité.
- 1816 18 Novembre - Le Père Chaminade autorise l'ouverture d'une école élémentaire pour les petites filles pauvres.

- 1816 25 Décembre - Mgr Jacoupy permet de revêtir l'habit religieux pour le jour de Noël. Monsieur Mouran obtient que la permission soit prolongée toute l'octave, puis *sine die*.
- 1817 25 Juillet - Après 14 mois de préparation, Mgr Jacoupy autorise les soeurs à émettre leurs voeux mais sans cérémonie, dans le secret du confessionnal. Le Père Chaminade reçoit ces voeux.
- 1819 18 Janvier - Le Père Chaminade informe le Saint-Siège de la fondation des Filles de Marie et sollicite diverses faveurs spirituelles.
- 1819 25 Mai - Rome accorde les faveurs sollicitées.
- 1819 21 Juin - -Début d'une correspondance entre Adèle et Sainte Emilie de Rodat; cette correspondance continuera jusqu'à la mort de Mère de Trenquelléon.
- 1819 27 Décembre - Achat d'une partie de l'ancien couvent des Augustins, à Agen, dans le but d'y transférer la communauté.
- 1820 11 Mars Achat d'une 2ème partie du couvent des Augustins.
- 1820 1er Avril Sainte Emilie de Rodat invite Mère de Trenquelléon à Villefranche. De la correspondance entre les deux fondatrices était né le désir de voir les soeurs d'Agen et celles de Villefranche ne former qu'un Institut.

- 1820 5 Avril - Mgr Jacoupy s'oppose à ce voyage désirant que les soeurs de Villefranche viennent d'abord à Agen.
- 1820 5 Juin - Achat d'une maison à Tonneins (Lot et Garonne) pour fonder une nouvelle communauté.
- 1820 Derniers jours d'août - Visite du Père Chaminade à Agen où il reste un peu plus d'une semaine.
- 1820 6 Septembre - Transfert des Filles de Marie du Refuge à l'ancien couvent des Augustins.
- 1820 7 Septembre - Le Père Chaminade et Mère de Trenquelléon accompagnent à Tonneins les soeurs qui doivent constituer la nouvelle communauté sous la direction de Mère Thérèse YANNASCH.
- 1821 7 Octobre - Mère de Trenquelléon admet au noviciat sa cousine Elisabeth de Casteras qui deviendra la 3ème Supérieure générale.
- 1822 3 Juillet - Le désir d'union entre les Filles de Marie et les Soeurs de Villefranche demeure. Mère de Trenquelléon invite sainte Emilie de Rodat à venir à Agen pendant le séjour qu'y fera le Père Chaminade. Ce voyage se fera. Mère Emilie de Rodat viendra avec Monsieur Marty, supérieur ecclésiastique des soeurs de Villefranche. A la fin de leur séjour, l'union est en principe décidée, mais à Villefranche les soeurs, craignant d'être séparées de leur Supérieure, s'opposent à cette union. Cela n'empêchera pas l'amitié et la correspondance entre les deux fondatrices de se continuer.

- 1823 6 Février - Acquisition d'une nouvelle partie de l'ancien couvent des Augustins.
- 1824 16 Juillet - Mère de Trenquelléon se rend à Condom (Gers) avec le Père Chaminade pour y installer une communauté sous la direction de Mère Marie de l'Incarnation de Lachapelle.
- 1824 27 Juillet - Transfert du noviciat d'Agen à Bordeaux. Mère de Trenquelléon s'y rend accompagnée du Père Chaminade et y reste quelques jours.
- 1824 10 Août - Mère de Trenquelléon signe le contrat qui la rend propriétaire de la maison du noviciat à Bordeaux, puis retourne à Agen.
- 1824 20 Août - L'évêque d'Agen, Monseigneur Jacoupy, approuve par écrit l'Institut des Filles de Marie.
- 1825 24 Mai - La Chambre vote une loi autorisant les Congrégations féminines.
- 1825 Mère de Trenquelléon est malade. Le Père Chaminade lui interdit les oeuvres apostoliques et l'oblige à se reposer. C'est un temps durant lequel elle intensifie par la correspondance ses rapports avec les soeurs spécialement les Supérieures et les novices. Elle rédige de «petits catéchismes» pour la formation des novices et une notice sur les origines de l'Institut, malheureusement disparue.
- 1826 La santé de Mère de Trenquelléon est de plus en plus précaire. Elle souffre de l'estomac et il lui est difficile de

reprendre des forces. Elle guide ses filles par la correspondance, les tranquillise sur son propre compte, attentive à la fidélité à la Règle, au respect de la clôture, à la croissance de la dévotion à Marie et à Jésus Eucharistie.

1826 20 Juin. mi-août - Le Père Chaminade visite les couvents d'Agen, Condom Tonneins.

1826 Une nouvelle fondation à Arbois (Jura) a été décidée durant la visite du Père Chaminade.

1826 27 Octobre - Mère de Trenquelléon se rend à Bordeaux pour faire ses recommandations aux soeurs qui doivent partir pour Arbois.

1826 29 Octobre - Départ des Soeurs pour Arbois. Mère Marie Joseph de Casteras est nommée supérieure.

1826 18 Novembre - Arrivée des Soeurs à Arbois.

1826 23 Décembre - Une lettre annonce à Mère de Trenquelléon que Mère Marie Joseph a la fièvre typhoïde et a reçu les derniers sacrements. Mère de Trenquelléon demande des prières à toutes les communautés; elles seront exaucées.

1827 29 Janvier - L'état de santé de Mère de Trenquelléon est de plus en plus mauvais. Le Père Chaminade prescrit des prières dans tous les couvents des Filles de Marie pour obtenir la conservation et le rétablissement de leur Supérieure générale.

- 1827 12 Février - Mère Saint Vincent de Labastide informe Mère Emilie de Rodat de l'état de santé de Mère de Trenquelléon et demande des prières.
- 1827 16 Février - Mère de Trenquelléon précise sur papier timbré le montant des sommes reçues de chacune des religieuses pour l'achat des immeubles de l'Institut.
- 1827 14 Juillet - Mère de Trenquelléon réunit son Conseil, désirant demander l'approbation de l'Institut par le gouvernement.
- 1827 18 Juillet - Le Père Chaminade quitte Agen après avoir fait une visite au couvent.
- 1827 27 Octobre - Mère de Trenquelléon rédige son testament.
- 1827 15 Novembre - Mère de Trenquelléon écrit au maire d'Agen pour le prier de convoquer une délibération du Conseil municipal pour attester l'utilité du couvent des Filles de Marie, en vue de sa reconnaissance par le gouvernement.
- 1827 22 Novembre L'évêque d'Agen approuve les Statuts civils de l'Institut.
- 1827 28 Novembre Dernière lettre de Mère de Trenquelléon. Elle est adressée à Mère Marie du Sacré Coeur (Agathe Diché), supérieure du couvent de Tonneins.

- 1828 7 Janvier - Lettre de Monsieur Larribeau à Mère Saint Vincent afin qu'elle prépare Mère de Trenquelléon à la mort.
- 1828 10 Janvier Mort de Mère Adèle de Trenquelléon.
- 1828 11 Janvier Funérailles dans la chapelle du couvent.
- 1828 12 Janvier Inhumation dans le cimetière du couvent des Filles de Marie à Agen.